



**Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits de l'Homme au Burundi :
Des violences perpétuelles.**

Période : mois de décembre 2017.

Plan du present rapport.

- Introduction.
- Le maintien en détention de Germain Rukuki, l'ancien membre de l'ACAT.
- Assassinats et disparitions forcées.
- Atteintes à l'intégrité physique.
- Arrestations et détentions arbitraires.
- Autres violations.
- Conclusion
- Recommendations.

INTRODUCTION.

La crise politico - sécuritaire qui a débuté au mois d'avril 2015 au Burundi avec l'entêtement de Pierre NKURUNZIZA à la Présidence de la République en piétinant l'accord d'ARUSHA et la Constitution continue de produire des effets néfastes à l'égard de la population burundaise. De nombreux cas de violations des droits de l'homme se manifestent toujours. L'ACAT Burundi s'est jointe à la mission qui s'inscrit dans la lutte contre l'impunité par une dénonciation des violations des droits de l'homme et l'impuissance de la justice burundaise dans la répression de ces crimes car au solde de l'Etat du Burundi dont ses agents sont cités comme les principaux auteurs de ces exactions et les victimes ainsi que leurs familles ne pouvant pas exercer leur droit à une justice impartiale.

Cela ne devrait pas décourager les défenseurs des droits de l'homme et les autres personnes qui aspirent au principe de lutte contre l'impunité au Burundi. Cette absence de justice impartiale au pays pourra trouver un remède en exerçant d'autres mécanismes régionaux et internationaux auxquels on peut faire recours pour enfin voir les présumés auteurs de ces actes ignobles traduits en justice.

C'est pour cette raison, que la dénonciation de ces violations bien documentées doit suivre son cours normal car elles continuent à être perpétrées au Burundi en toute impunité.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, 26 cas d'assassinats et de disparitions forcées, 55 cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, 22 d'atteinte à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés. Ces cas ne pourront pas être décrits en détails tous, mais quelques cas seront décrits à titre illustratif.

Dans ce rapport, les informations à jour sont données pour le cas de détention arbitraire de l'ancien membre de l'ACAT Germain Rukuki ainsi que la description en détails des cas illustratifs d'autres violations des droits de l'homme recensées au cours du mois de décembre 2017.

- **Maintien en détention de Germain Rukuki l'ancien membre de l'ACAT.**

Depuis que la Cour d'appel de Bujumbura a décidé de maintenir en détention Germain Rukuki en date du 31/10/2017 en dépit de l'appel interjeté contre une similaire décision rendue par le Tribunal de grande instance de Ntahangwa avec un argumentaire fondé sur des éléments factuels et des dispositions légales justifiant l'absence des indices sérieux de culpabilité ; l'affaire n'a pas connu aucune avancée malgré les diligences effectuées par l'équipe de la défense pour que l'affaire soit transmise devant le Tribunal compétent pour un examen quant au fond afin que justice lui soit rendue.

Quant aux irrégularités constatées pendant cette période concernée par ce rapport, nous citons l'absence des formalités exigées par la loi en matière de détention préventive.

En effet, l'absence des formalités exigées par le Code Procédure pénale, l'on observe l'absence de prorogation de l'ordonnance de maintien en détention bien qu'exigée par l'article 115 du Code de Procédure pénale qui dispose comme suit : « l'ordonnance autorisant la mise en état de détention préventive est valable pour trente jours y compris le jour où elle est rendue. A l'expiration de ce délai, la détention préventive peut être prorogée par décision motivée pour un mois et ainsi de suite de mois en mois, aussi que l'intérêt public l'exige. ». Ainsi, sieur RUKUKI Germain est détenu sur base d'une pièce périmée.

- **Assassinats, disparitions forcées.**

Les cas d'assassinats et des disparitions forcées sont de plus en plus enregistrés. Malheureusement, dans la plupart des cas les présumés auteurs ne sont pas connus : des cadavres non identifiés sont encore trouvés dans les rivières, buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations. De nouvelles formes de criminalité font parler d'elles. Il s'agit des gens qui sont assassinés et qui sont pendus sur les arbres pour simuler un cas de suicide.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre ces présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Au cours de ce mois de décembre 2017, 26 cas d'assassinats ont été recensés.

Quelques cas sont ici décrits à titre illustratif :

- **Cas d'assassinats :**

En date du 3 décembre 2017, NDABAKESHIMANA Eric et HAKIZIMANA Adelin ont été tués par des personnes inconnues en patrouille nocturne dans la zone Benga, commune Isale, Province Bujumbura. Signalons qu'à part les forces de l'ordre, seules les imbonerakure ont la latitude de faire des patrouilles nocturnes et c'est pendant ces patrouilles que se commettent les violations dont sont victimes le peuple burundais.

En date du 4/12/2017, à Gihanga en province Bubanza, deux corps sans vie non identifiés en décomposition ont été vus flottant sur les eaux de la rivière Rusizi, non loin de la colline Kagwema. Des habitants indiquent que les deux dépouilles

étaient ligotées et n'ont pas été identifiées. D'après nos sources, les militaires de la localité auraient reçu l'ordre de ne pas aller les repêcher.

En date du 04/12/2017, un policier du nom d' APc NDAYIRAGIJE Bonaventure a été fusillé, un autre du nom d' APc HAKIZIMANA Désiré a été blessé par un de leur collègue portant le nom de Brigadier NTIRAMPEBA, dans la zone Kanyosha en commune de Muha au moment de la patrouille. La cause de ce crime serait l'ivresse. L'auteur est en détention pour question d'enquête.

En date du 04/12/2017, Le cadavre de feu Sandrine BIGIRIMANA âgée de 18ans a été trouvé dans la rivière KINYANKONGE zone Mutakura commune Ntahangwa, province Bujumbura.

En date du 5/12/2017, Laurence NKURIKIYE a été assassiné par des individus non identifiés. Le corps a été découvert sur la colline KIBAGIRO Commune Mbuye, province Muramvya. Le mari de la victime a été arrêté par la police.

En date du 7 décembre 2017, Une femme a été assassinée à coup de couteaux à kajaga, zone Mutimbuzi, province Bujumbura. La police a arrêté son compagnon comme suspect.

En date du 07/12/2017, trois corps sans vie des jeunes gens liés ensemble ont été trouvés dans la rivière Rusizi entre la zone Gatumba et la zone RUKARAMU où Cette dernière se divise avant de se jeter dans le Lac Tanganyika

En date du 10/12/017, un jeune homme connu sous le nom de Jean Claude NTIRANYIBAGIRA élève en seconde lettre moderne au Lycée communale kirundo, commune Bugarama, province Rumonge a été tué par son père du nom de Jean Bosco AMUDARI à coup de machette. Le bourreau a reconnu les faits mais a

affirmé que c'était par accident et sans intention de donner la mort arguant que c'était dans l'intention de protéger sa sœur qui avait des problèmes avec son père. Jean Claude a été condamné ce jour même à 20 ans de prison ferme.

En date du 11 /12/2017, un corps sans vie d'une jeune fille de 24 ans Josiane NIKUNDANA a été découvert sur la colline Vyuya, commune Mugamba province BURURI. Elle était portée disparu depuis le 8/12/2017 au quartier de Kibenga, zone KININDO, commune Muha. Aucun suspect n'a été identifié.

- **Cas de disparitions forcées :**

En date du 23 décembre 2017, Olivier Butoyi, représentant des jeunes du parti MSD a Bubanza, a été enlevé dans la zone Muzinda commune Rugazi, province Bubanza alors qu'il était dans un cabaret de la localité. D'après les témoins, il a été embarqué dans une voiture marque Ti. Un des auteurs de cet enlèvement a été identifié. Il s'agit d'un officier de police judiciaire affecté à Muzinda prénommé Jean Berchmans.

En date du 18/12/2017, Marc NSENGIYUMVA, membre du parti FNL commerçant natif de la colline Murama, zone Rugari en province Muyinga a disparu. Il a été enlevé à Kirundo par Gérard NDAYISENGA le patron du Service National de Renseignement à Muyinga.

En date du 21/12/2017, des individus non identifiés ont enlevé Jérémie IRAMPAYE Directeur d'une école et membre du Parti de l'opposition FNL, aile d'agathon RWASA à NYAMAZI, commune Nyarusange en province Gitega.

- **Les arrestations arbitraires et détentions arbitraires.**

Les cas d'arrestations et détentions arbitraires qui ont été documentés sont au nombre de 55. Des personnes sont tabassées en guise de punition. Pendant cette période de crise, cette attitude est devenue monnaie courante et les victimes n'osent pas aller porter plainte du fait que les présumés auteurs sont des agents de l'Etat à savoir les policiers, la milice imbonerakure et les administratifs. Au cours de cette période, les membres du FNL sont les plus visés par ces arrestations et détentions qui sont faites en violation des règles de procédure prévues par la loi de procédure pénale en la matière. Le gouvernement en a adopté ainsi pour museler ou intimider toute personne s'opposant à son projet de référendum encore visant l'amendement de la Constitution pour permettre à Pierre Nkurunziza de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034.

- Voici quelques exemples : En date du 1/12/2017, cinq (5) élèves du lycée Rutana ont été emprisonnés au cachot du commissariat de police Rutana. Ils sont accusés d'être des organisateurs suspects de la grève du 20. Novembre 2017. Signalons que dix (10) autres ont été renvoyés de l'école. Ces élèves réclament l'amélioration des conditions de vie notamment le régime alimentaire et les matelas.
- En date du 5 décembre 2017, sur la colline Kareba, zone Gitanga, commune Gitanga en province de Rutana, une jeune du parti au pouvoir sur cette colline du nom de Hilaire s'est chamaillé avec un représentant du parti FNL de RWASA au niveau de la zone du nom de NGENDANGANYA Constantin alias GISANGANI. Ce dernier a été arrêté pour avoir eu des disputes avec un imbonerakure. Il a été arrêté par les jeunes affiliés au parti au pouvoir et conduit au cachot de la poste de police de GITANGA. Ils lui reprochent de se défendre lorsqu'il était attaqué par les imbonerakure au cabaret pendant la soirée de ce jour d'arrestation.
- En date du 4/12/2017, 22 personnes dont 10 enseignants et 12 délégués de classes ont été arrêtés par la police au Lycée communale de MUHWAZI Commune Nyabitsinda province Ruyigi. Les enseignants arrêtés sont Olivier Nsoreyaha, Godelieve Nyawenda, Aline NDAGIJIMANA, Régis

MBONIHANKUYE, Lamarck NDAYISHIMIYE, Rémy CISHAHAYO, Pierre NSABIMANA, Gérard NKURIKIYE, Godefroid NKUNZIMANA et Remy NDIKUMANA. Les Cinq (5) premiers ont été libérés suite à leur appartenance au parti au pouvoir. Les autres sont les membres du parti FNL d'Agathon RWASA.

- En date du 07/12/2017, janvier, Calixte Nkundwa et Justin HARERIMANA, membre du parti FNL d'Agathon RWASA, ont été arrêtés par la police au centre de la commune Buganda, province CIBITOKÉ avant d'être remis au service de renseignement à Bujumbura. Ils sont accusés de collaborer avec des groupes rebelles situés en République Démocratique du Congo (RDC).
- En date du 08 décembre 2017, Paul NINGAZA, inspecteur provincial de l'enseignement fondamental et post fondamental de Rumonge, a été arrêté par le responsable du Service des Renseignements de la province Rumonge au centre Rumonge. Sans mandat, sans être informé sur le motif de son arrestation, il a été conduit au SNR de la ville de Bujumbura.
- En date du 13 décembre 2017, Rogatien SERUFYIRI, membre du bureau provincial du parti FNL aile d'Agathon RWASA, a été arrêté au centre de la commune de Gisuru, province Ruyigi par le chef du service national des renseignements de la province Cankuzo. Il serait victime de son appartenance politique et aussi d'une dispute survenue la veille de son arrestation. Selon le député Pascal BIZUMUREMYI, il a été arrêté pour le fait qu'il aurait osé s'exprimer ouvertement sur la nécessité d'un gouvernement de transition après le quatrième round des négociations d'Arusha.
- En date du 16 décembre 2017, Ezéchiel NTIHARIRIZWA originaire de Gihogazi en province KARUZI et membre du parti FNL, étudiant à l'École Normale Supérieure (ENS) département de mathématique en 3^{ème} année, a été arrêté au campus Mutanga par le responsable de sécurité au campus au moment où il allait percevoir sa bourse au bureau postal de Mutanga. En chemin il s'est arrêté pour saluer ses amis. A ce moment le responsable de la sécurité est arrivé et leur a intimé l'ordre de rester immobile. Il a arrêté

Ezéchiél et aurait conduit au bureau des services sociaux où il aurait subi un interrogatoire avant d'être embarqué dans une voiture non immatriculée vers une destination inconnue.

- Balthazar MACUMI, un enseignant à l'école de KAMARAMAGAMBO en commune Butihinda, province MUYINGA est incarcéré depuis deux semaines accusé d'outrage envers parti CNDD FDD. Il serait victime de son opinion car sous l'effet de l'alcool, il aurait déclaré que le CNDD- FDD fait régresser l'économie du pays. Il a été arrêté par la police dans son cabaret .Le Tribunal de Grande Instance à Muyinga a confirmé sa détention le mercredi le 13.décembre 2017.
- En date du 17 décembre 2017, des imbonerakure ont arrêté Leonidas NIYONIZIGIYE, Luc Kazuba, Grégoire NIGABA et Leonidas SIBOMANA dans un bistrot dans la localité de KIGORORERO Colline Itahe, commune Gisuru province Ruyigi. Tous les quatre hommes sont des membres du parti FNL d'Agathon RWASA.
- En date du 17 décembre 2017, des imbonerakure ont arrêté illégalement Nestor RWASA, sur la colline yaranda commune et province Kirundo. Ils l'ont battu avant de l'amener au cachot de la police de Kirundo. La victime est poursuivie pour avoir exprimé son opinion sur la spoliation des terres près du lac Cohoha.
- En date du 18 décembre 2017, Marc NZEYIMANE a été arrêté par le SNR sur la colline Murama commune et province Muyinga. Il serait victime de son appartenance politique car il est membre du FNL, aile d'Agathon RWASA.

II. Les atteintes à l'intégrité physique

Vingt-deux (22) cas d'atteintes à l'intégrité physique ont été documentés au cours du mois de décembre 2017. Comme il est de coutume depuis avril 2015, les victimes sont des membres des partis de l'opposition indépendants ou encore des défenseurs des droits de l'homme accusés pour la plupart d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat sans aucune preuve à charge. C'est une façon d'intimider ou de punir tous ceux qui dénoncent les exactions commises ou qui ont pris position contre le mandat illégal et inconstitutionnel de Pierre Nkurunziza.

Les exemples ci-après sont donnés à titre illustratif :

- En date du le 2 décembre 2017, Kanyenkiko Anatole de la colline Nyamabuye, commune Bugabira en province KIRUNDO a été arrêté par des Imbonerakure et conduit après l'avoir battu et dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui. D'après nos sources, il voulait fuir vers le Rwanda. Kanyenkiko Anatole est de l'Uprona pro Nditije. C'est toujours dans la poursuite des membres opposants au Parti CNDD FDD.
- En date du 3/12/2017, Emmanuel NIRAGIRA a été arrêté par des imbonerakure dans la zone NTAMBA, commune Musigati, province Bubanza et conduit au domicile du représentant de la milice imbonerakure de la province Bubanza où il a été torturé. Il a été conduit au centre de santé agonisant. Aucun auteur n'a été appréhendé. Notons qu'Il est aussi membre de la milice imborekure.
- En date du 04/12/2017, à 20h, Cinq personnes ont été blessées dont 2 gravement par une grenade lancée dans la zone Bwiza, 4 ème avenue au parking des bus se trouvant sur la chaussée du peuple Murundi, devant la maison médicale, commune mukaza, province Bujumbura.
- En date du 6 décembre 2017, deux (2) grenades ont été lancées en zone Musaga, commune Muha en mairie de Bujumbura devant une boutique d'un certain NIYONSAVYE Daniel connu sous le nom de KIBUTURA

située auprès du parking où stationnent les véhicules servant au transport des personnes et des marchandises qui montent à l'intérieur du pays. Elle a fait quatre blessés dont trois grièvement blessés dont le propriétaire avec deux vendeurs ambulants des pains de ce même endroit. Les marchands aussi ont été endommagés.

- En date du 6/12/2017, une personne a été blessée par une grenade lancée par des hommes non identifiés en zone Buyenzi, commune Mukaza au 18^{ème} avenue numéro 12.
- En date du 5 décembre 2017, dans la zone Mitakataka commune et province Bubanza, Jean Berchmas NDAYIRAGIJE a failli être assassiné par un agent de la police et celui de l'armée. La victime, ancien militaire révoqué, a été grièvement blessée à la cuisse et à la poitrine. Les auteurs de la tentative d'assassinat sont toujours libres de leurs mouvements.
- En date du 8/12/2017, sur la colline Muriza, commune Butaganzwa province Ruyigi, des imbonerakure ont grièvement frappé et blessé à l'aide des bouteilles Nestor SABOKWIZERA, greffier au Tribunal de BUTAGANZWA. La victime a été secourue par la police mais les agresseurs n'ont pas été interpellés.
- En date du 10 décembre 2017, une grenade a été lancée par des personnes inconnues dans la zone Bwiza, commune Mukaza, Province Bujumbura, deux personnes ont été gravement blessées.
- En date du 12/12/2017, Prosper MARIRAGORA a été grièvement blessé à la machette par des personnes non identifiées sur la colline NYANGURUBE, zone MUGEGE, Commune BUTAGANZWA, province RUYIGI. Un suspect du nom de Fyikiri a été appréhendé.
- En date du 12/12/2017, des individus ont blessé par balles Pascal NIZIGIYIMANA, sur la colline Kimeza, commune BWAMBARANGWE, province KIRUNDO. La victime est un policier qui montait la garde à une

position sur la même colline. Ces individus l'ont dérobés son arme et celle de son collègue. La police a appréhendé son collègue dont l'arme a été dérobée.

- En date du 26 décembre 2017, Arthur Ndayizeye a été torturé par des imbonerakure sur la colline Jimbi commune Kibago, province Makamba. Ils l'ont grièvement blessé et sa santé est dans un état critique. Les auteurs sont en pleine liberté.
- En date du 28 décembre 2017, Patrice NSABIYAREMYE a été torturé par deux agents de la police APC Ferdinand Kubwimana et APC WAKUDEBWA, sur la colline Rusororo, commune Rugombo province Cibitoke. Notons que les auteurs sont libres et la victime a été hospitalisée suite aux blessures.

- **Autres violations.**

- En date du 04/12/2017, sur la colline Nyabigina, commune et province Makamba, les imbonerakure se sont introduits au ménage de NGERAGEZE Isaac et ont malmenés tous les membres de familles l'accusant de protéger les opposants du parti au pouvoir. Mais en réalité NGERAGEZE est victime du fait qu'il a osé critiquer ouvertement l'action des imbonerakure de cette colline Nyabigina surtout leurs rondes nocturnes qui empêchent la libre circulation des gens et surtout les barrières qu'ils érigent sur les routes pour soutirer de l'argent à la population. Isaac a été séquestré pendant plus de quatre heures et a été libéré grâce à l'intervention de la police.
- En date du 7/12/2017, les membres de la commission de la Commission Vérité Réconciliation (CVR) antenne Makamba ont découvert une fosse commune sur la sous colline Murara, colline Mubondo commune Mabanda. D'après les membres de cette commission cette fosse contiendrait autour de 150 personnes. Selon les informations données par les habitants de cette colline. Ces gens ont été massacrés en 1997 lors d'un passage des rebelles sur cette colline. Les gens assassinés se trouvaient dans un camp de déplacés

qui était érigé sur cette colline. Mais les autorités administratives donnent une autre version des faits. Elles disent que ces gens ont été massacrés par les militaires après le passage des rebelles.

- En date du 10/12/2017, les jeunes imbonerakure ont effectué une fouille sur la sous colline Gahororo, colline KIBIMBA en commune Makamba. Ils disaient qu'ils étaient à la recherche des régimes de bananes volés dans la nuit du 9 décembre 2017. Mais les habitants de cette sous colline contactés disent que cela est un prétexte car cette fouille visait surtout les ménages des gens se trouvant dans l'opposition. Quelques jours avant cette fouille, une rumeur circulait déjà que certains ménages de cette colline abriteraient des rebelles venant de la Tanzanie et qu'il y aurait des armes dans ces mêmes ménages. Les habitants de cette sous colline dénoncent le fait que les responsables administratifs utilisent les imbonerakure à la place de la police. Signalons qu'au cours de cette fouille les imbonerakure usaient d'une grande violence. Les gens ont été malmenés et tout ce qui se trouvait dans la maison a été jeté dehors.

Cent vingt-sept irréguliers burundais expulsés de la Tanzanie en date du 09/12/2017 vivent dans des conditions lamentables dans un camp de transit en commune Makamba, province Makamba. Ces gens proviennent des provinces Gitega, Ruyigi, Rumonge et Makamba. Ils étaient partis en Tanzanie à la recherche du travail, mais sans autorisation officielle, devenant par conséquent des irréguliers. Avant d'être expulsés, ils avaient d'abord été détenus dans des prisons en Tanzanie pendant plus de six mois. Dans ce camp de transit en commune Makamba, ils n'ont pas de nourriture. Ainsi, c'est la population résidant aux alentours de camps qui vole à leurs secours en leur apportant un peu de la nourriture.

- **Conclusion.**

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans le présent, Le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes imbonerakure en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **Recommandations.**

A l'endroit du gouvernement du Burundi :

Garantir la sécurité de la population burundaise sur tout le territoire.

Mettre fin à l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme quels que soient leurs fonctions ou leur appartenance politique.

Libérer sans conditions les défenseurs des Droits de l'Homme car rien ne justifie leur détention et les autres prisonniers politiques sans conditions.

De coopérer avec la Cour Pénale Internationale dans l'enquête sur les crimes contre l'humanité commis à partir du mois d'Avril 2015 au Burundi.

A l'endroit des pays de la communauté est africaine :

- De s'impliquer davantage dans la recherche des solutions de sortie de la crise politique du Burundi.
- De prendre des mesures qui s'imposent pour protéger les réfugiés burundais qui sont menacés par la présence des imbonerakure dans les camps de réfugiés.

A la communauté Internationale:

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à fléchir et accepter de s'asseoir à la table des négociations.
- De prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement.

FIN